



CONSEIL D'ADMINISTRATION ET D'ORIENTATION STRATEGIQUE

26 mai 2016

PROCES VERBAL

e-bourgogne

Représentants des membres fondateurs :

	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir	Nom du membre ayant donné pouvoir
Monsieur Patrick Molinoz, Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, Président du GIP	✓			
Monsieur Ludovic Rochette, Conseil départemental de la Côte d'Or	✓			
Madame Louis-Sidney, Conseil départemental de la Nièvre		✓		
Monsieur Anthony Vadot, Conseil départemental de la Saône-et-Loire	✓			
Monsieur Yves Vecten, Conseil départemental de l'Yonne	✓			
Monsieur Eric Pierrat, Secrétaire général aux affaires régionales	✓			

Représentants des membres élus :

	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir	Nom du membre ayant donné pouvoir
Monsieur Roger Ganée (collège 2)	✓			
Monsieur René Marcellot (collège 3)	✓		✓	Guy Hourcabie
Monsieur Jacky Rodot (collège 4)	✓			
Monsieur Emmanuel Bougerolle (collège 5)	✓			
Monsieur Gilles Prost (collège 6)	✓			
Monsieur Paul-Antoine De Carville (collège 7)	Dém.			
Monsieur Daniel Duplessis (collège 8)	✓			
Monsieur Pierre Poillot (collège 9)		✓		
Monsieur Gilles Beaufiles (collège 10)	✓			
Monsieur Cyrille Politi (collège 11)	Dém.			
Monsieur Guy Hourcabie (collège 12)		✓		
Monsieur Michel Neugnot (collège 13)		✓		

Représentants de l'État :

	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir	Nom du membre ayant donné pouvoir
Commissaire du Gouvernement				
Monsieur Bernard Luc	✓			
Contrôleur budgétaire régional	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir	Nom du membre ayant donné pouvoir
Madame Laurence Noël	✓			

Personnes invitées :

Madame Sophie Valdenaire-Ratto, Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Monsieur Michel Fournier, Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Monsieur Pascal Minguet, Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
Monsieur Guy Vignola, Conseil départemental de la Saône-et-Loire
Monsieur Cyril Olivier, Préfecture de Région, Chargé de mission
Madame Khayra Bouderbali, Préfecture de Région, Chargée de mission
Monsieur Mathieu Noël, Cabinet Parme avocats

Représentants de l'équipe du GIP e-bourgogne :

Monsieur Gilles Delamarche, Directeur
Monsieur Patrick Ruestschmann, Directeur-adjoint
Jennifer Pierre, Responsable relations adhérents et communication
Monsieur Maciej Murmylo, Chef de projets

ORDRE DU JOUR

- I. Accueil des membres, émargement, recensement des pouvoirs, vérification des règles de quorum
- II. Ouverture de la séance du Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique par Monsieur Patrick Molinoz, Président du GIP
- III. Désignation d'un secrétaire de séance
- IV. Examen et approbation du bilan et compte de résultat 2015
- V. Examen et approbation de la décision modificative 2016
- VI. Présentation des éléments de conclusion de l'étude de préfiguration relative à la perspective d'extension d'e-bourgogne au territoire franc-comtois
- VII. Présentation des modalités d'expérimentation sur 2016 auprès d'organismes francs-comtois et autorisation du CA.
- VIII. Examen du projet d'évolution de la Convention Constitutive du GIP dans le cadre de l'extension de son champ d'actions au territoire de Bourgogne Franche-Comté (cf. rapport) et avis du CA
- IX. Questions diverses

DEROULE DE L'ORDRE DU JOUR

I. Accueil des membres, émargement, recensement des pouvoirs, vérification des règles de quorum

Les élus du CAOS et les membres invités signent la feuille de présence.
Il est précisé que 16 membres constituent le CAOS (2 élus démissionnaires)
9 doivent être présents ou représentés afin que le quorum soit atteint.
12 membres sont présents et 1 membre a donné pouvoir pour le représenter.

→ En application des règles de quorum, le conseil d'administration et d'orientation stratégique peut donc siéger et délibérer valablement.

II. Ouverture de la séance du Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique par Monsieur Patrick Molinoz, Président du GIP et accueil des nouveaux membres

Monsieur Molinoz salue le travail réalisé par Madame Martine Vandelle, son prédécesseur au poste de Président du GIP e-bourgogne et par les élus du CAOS.

Il remercie l'Etat, représenté aujourd'hui par Monsieur Pierrat, SGAR mais aussi par Monsieur Luc en tant que Commissaire du Gouvernement et par Madame Noël en tant que Contrôleur budgétaire régional.

Il salue l'ensemble des membres présents pour le travail qu'ils ont conduit pour faire du GIP un outil dont l'expertise est reconnue par ses membres évidemment mais également au plan national par les plus hautes instances et acteurs du numérique. Il précise qu'il a souhaité la Présidence du GIP et qu'il entend s'engager avec conviction et passion pour poursuivre avec chacun le travail déjà accompli. Il souligne la cohérence avec sa délégation à l'aménagement numérique du territoire au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Il indique enfin qu'à ses yeux le GIP est un outil extrêmement performant d'aménagement du territoire qui permet, par la solidarité des membres fondateurs sous l'impulsion de la Région, de donner notamment aux petites et moyennes communes singulièrement la possibilité d'accéder à des outils numérique d'excellence qui leurs seraient inaccessibles sans le GIP. Il souligne aussi qu'à travers la salle des marchés publics l'outil GIP joue un rôle majeur pour les entreprises.

Monsieur MOLINOZ indique enfin que deux défis majeurs doivent être relevés par le GIP dans la mandature : l'extension au territoire franc-comtois et le développement du nombre d'adhérents en Bourgogne mais aussi le défi de s'imposer de plus en plus comme un acteur majeur des usages numériques. Ces défis seront relevés par l'excellence de nos services qui participeront ainsi à l'indispensable retour à l'équilibre budgétaire. Autant de sujets que le CAOS aura à traiter.

III. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Delamarche est désigné secrétaire de séance.

IV. Examen et approbation du bilan et compte de résultat 2015

Le rapport détaillé du bilan d'activité 2015 a été adressé à l'ensemble des élus, il fait aujourd'hui l'objet d'une présentation orale par Monsieur Prost, expert-comptable. Les états financiers sont exposés sous la forme d'un « bridge », graphique permettant de fournir des clés de lecture des différentiels entre les produits et les charges constatés dans le compte de résultats 2015, et les produits et les charges provisionnés dans le cadre du budget 2015.

A l'issue de la présentation, Monsieur Lhuile, commissaire aux comptes prend la parole pour indiquer que son cabinet a étudié l'ensemble des comptes 2015 et n'a pas de remarque particulière à formuler. Les comptes seront certifiés sans réserve lors de l'assemblée générale.

Madame Noël, contrôleur budgétaire régional relève le déficit du résultat d'exploitation qui lui semble un peu inquiétant. Elle s'interroge en effet sur les ressources qui pourraient être dégagées plus tard car ce déficit est actuellement comblé en puisant dans le fonds dédié.

Pas de questions.

Monsieur le Président soumet au vote des membres du CAOS

0 contre, 0 abstention, 13 pour

→ Adopté à l'unanimité

V. Présentation des éléments de conclusion de l'étude de préfiguration relative à la perspective d'extension d'e-bourgogne au territoire franc-comtois

Plusieurs éléments significatifs ressortent de cette étude :

- Tout d'abord un effort à porter en matière de **commande publique**, vis-à-vis des entreprises, sur le territoire franc-comtois.
Il y a donc un potentiel pour élargir le périmètre de la salle des marchés à des organismes publics franc-comtois. Elle est actuellement utilisée par le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, depuis le 1^{er} janvier 2016.
- Le deuxième secteur porteur est celui des **services aux citoyens**. En effet, le GIP a un bon retour d'expérience sur la partie web avec près de 500 sites créés à ce jour sur le territoire bourguignon.
- Autre opportunité : **l'archivage électronique mais aussi l'open data**, ce sujet étant motivé par des mesures législatives, notamment la Loi Nôtre concernant **l'information géographique** et l'ouverture des données liées aux marchés publics. Peu d'organismes sont présents sur ce créneau aujourd'hui à l'échelon régional et le GIP peut se positionner.
- Enfin, le point fort du GIP et l'une des clés de sa réussite est **l'accompagnement des élus et des agents** au sujet du Numérique. Ce sera donc l'un des piliers du déploiement en Franche-Comté mais les territoires ne sont pas tous logés à la même enseigne ; par exemple, un syndicat, le SIAGEP, couvre largement le Territoire de Belfort avec notamment une offre de logiciels métiers.

Plusieurs scénarii ont été proposés :

Faut-il éclater l'offre pour permettre aux prospects de choisir un service ou un bouquet thématique de services ?

Les résultats de l'étude et l'avis émis par le CAOS en décembre 2015 tend à retenir l'offre monolithique dans la perspective d'extension à la Franche-Comté.

Évolution des instances de gouvernance :

Le projet d'évolution de la convention constitutive (soumis à l'assemblée générale fin septembre 2016) portant extension de l'offre de services numériques existante aux organismes publics relevant des départements franc-comtois intègre notamment l'ajout de quatre collèges de représentation des communes de moins de 3 500 habitants des quatre départements franc-comtois.

Monsieur Pierrat, SGAR, demande des précisions sur le nombre de représentants des petites communes. Actuellement au nombre de 4, il y aurait à terme 8 représentants des communes de moins de 3 500 habitants sur le territoire régional Bourgogne Franche-Comté.

Monsieur Molinoz indique que la représentativité de chacun doit être préservée, qu'il convient de ne pas remettre en question ce qui fonctionne aujourd'hui et donc qu'il est, dans un premier temps, proposé d'appliquer en mode « copier-coller » les clés de réussite identifiées en Bourgogne à la Franche Comté.

Potentiels de prospection :

La volumétrie annuelle retenue est calquée sur le rythme des adhésions des organismes publics sur le territoire bourguignon. L'objectif global est un taux de pénétration similaire à celui, actuel, de la Bourgogne soit environ 50% d'adhésion des collectivités territoriales.

Une hypothèse basse de 90 communes recrutées chaque année est présentée, auxquelles s'ajoutent 5 communautés de communes et 35 autres organismes publics. Ce scénario nécessitera des aménagements budgétaires.

Monsieur Molinoz indique qu'il a sollicité auprès du Conseil régional un investissement supplémentaire, c'est-à-dire une cotisation à hauteur de 700 000€ par an (contre 350 000€ actuellement).

Monsieur Rochette, représentant du Conseil départemental de la Côte d'Or, fait remarquer qu'il serait compliqué que seuls quatre départements de la grande Région soient financeurs. On se heurterait à un important problème de fonctionnement. Il précise que le Conseil départemental de la Côte d'Or, comme 5 autres Départements, participe par ailleurs à la SPL Bourgogne Franche-Comté Numérique ; il pense que des discussions pourraient avoir lieu avec cette structure.

Monsieur Molinoz indique qu'il a demandé à rencontrer le Président de la SPL, Monsieur Accary.

Monsieur Rochette ajoute que fusion doit rimer avec mutualisation et limitation des coûts. Le Conseil départemental de la Côte d'Or espère donc pouvoir imaginer, à terme, une baisse du montant de sa cotisation annuelle.

Monsieur Molinoz répond qu'il ne souhaite pas que l'on demande plus aux Départements de Bourgogne. Mais il indique qu'à ce stade, c'est-à-dire au moment du lancement de l'extension à la Franche-Comté et alors que le modèle économique est bousculé par la fin de financements européens, il serait déraisonnable de baisser les niveaux de cotisation sans mettre en péril le GIP lui-même. En revanche un objectif d'économies à terme doit évidemment être recherché.

Il indique que le GIP entre dans une phase expérimentale durant laquelle il faudra démontrer que l'offre de services numériques du groupement est utile. Il y parviendra, mais c'est une montée en puissance qui va prendre du temps.

Monsieur Pierrat est convaincu de l'intérêt des activités du GIP auprès des collectivités et de l'Etat. Sur la possibilité de financements supplémentaires de la part de l'Etat, la question se pose en de nouveaux termes après le conseil interministériel aux ruralités qui demande de dédier une part plus importante des crédits à la résorption des zones blanches. Ce qui complique encore davantage la situation.

Monsieur Pierrat souhaite également attirer l'attention sur le Conseil départemental de la Nièvre qui lors d'une récente réunion s'est interrogé sur la pérennité de sa contribution au GIP.

Monsieur Molinoz se veut rassurant sur ce point dans la mesure où le GIP n'ait pas été directement saisi à ce sujet. Néanmoins il va prendre contact avec le Président Patrice Joly pour lever les doutes éventuels.

Monsieur Delamarche souligne une particularité de la Nièvre qui est la présence du SIEEEN également financé par le Département, pour son activité auprès des collectivités dans le domaine informatique.

Monsieur Vadot, représentant du conseil départemental de la Saône-et-Loire, indique à son tour qu'il n'y a pas de remise en cause de la cotisation du Conseil départemental de la Saône-et-Loire. Il note que dans le scénario de déploiement proposé, 90 communes par an en Franche-Comté est trop faible, il faut espérer davantage au-delà de la première année car cela voudrait dire que l'on ne convainc pas. Le Département est évidemment ouvert à une baisse de cotisation mais il ne désengagera pas du GIP pour autant.

Monsieur Vecten précise que le sujet n'a pas été abordé pour le moment au Conseil départemental de l'Yonne et que cela ne semble pas poser de difficultés.

Monsieur Duplessis, représentant du collège des groupements de collectivités, prend la parole pour souligner le travail réalisé sur le territoire bourguignon. *« Pour prendre une métaphore culinaire, si la sauce a pris c'est grâce à la qualité des ingrédients. Je vois mal rajouter un 1/3 d'adhérents et de l'eau dans la sauce »*. Il s'interroge et les élus des intercommunalités qu'il représente s'interrogent également, car *« on a beau mutualiser, on ne peut plus essorer davantage »*. La Loi Nôtre impose une reconfiguration, le périmètre des communautés de communes va changer, elles seront 1/3 de moins. Il va falloir réactiver cette catégorie d'adhérents et regarder de près l'aspect financier. Une hausse de cotisation liée aux fusions serait mal perçue. Il n'est donc pas optimiste sur l'aspect financier. Il y aura encore une échéance électorale importante l'année prochaine qui pourrait encore remettre en cause la géographie des territoires. Si les adhésions en Franche-Comté sont massives tant mieux mais sinon cela peut également susciter des interrogations en Bourgogne. Ce serait dommage de mettre en péril cet outil de grande performance et de qualité.

Monsieur Molinoz confirme que la situation financière de toutes les collectivités n'est pas simple mais qu'il y a des motifs d'espoir pour le GIP : d'abord la qualité des services et leur utilité qu'il nous faut sans cesse démontrer mais aussi une marge de progression des adhérents y compris en Bourgogne. L'exemple de l'adhésion récente de l'association des Maires de la Côte d'Or (déjà deux autres associations d'élus adhérentes : Nièvre et Saône-et-Loire) est un signal positif, un élément mobilisateur, il faut réfléchir à des actions communes.

Le Président du GIP ajoute qu'il a découvert avec surprise que les ambassadeurs n'avaient pas pour tâche principale la recherche de nouveaux adhérents et qu'il conviendrait peut être de revoir ce point. Il n'est pas impossible que le modèle économique évolue mais on ne peut pas le poser en préalable car cela représenterait un risque. Le GIP devra également revoir son contrat avec Worldline.

Sur le fait que les adhérents n'aient pas conscience de la part apportée par les gros financeurs que sont les membres fondateurs, il serait tout à fait normal de donner une meilleure visibilité aux Départements. Il est proposé de réfléchir conjointement aux moyens qui pourraient être mis en œuvre pour davantage de reconnaissance.

Monsieur Rochette comprend que le GIP doit avoir des assurances sur les interventions financières des uns et des autres mais par contre à terme, l'objectif doit être de s'interroger sur les économies à réaliser. Si on veut pérenniser la structure, il faut être dès maintenant dans une logique d'économie.

Des hypothèses budgétaires sont présentées.

Monsieur Pierrat pose la question du financement par le FEDER dans le cadre des programmes opérationnels bourguignon et franc-comtois.

Monsieur Delamarche indique que la précédente programmation FEDER a permis de financer pour partie les coûts de loyer de la plate-forme e-bourgogne (construction, maintenance et exploitation), sur une enveloppe globale de 3 millions d'euros (soit environ 500 000€ par an). Une telle enveloppe annuelle ne sera pas reconductible, l'outil « plate-forme » ayant déjà été rendu éligible au financement du FEDER.

Monsieur Pierrat observe qu'une enveloppe dédiée aux usages numériques est prévue dans le nouveau programme opérationnel franc-comtois.

Monsieur Delamarche indique que les nouveaux services numériques et les coûts d'accompagnement RH des ambassadeurs franc-comtois seront rendus éligibles au programme opérationnel FEDER franc-comtois, sur des cycles de 18 mois.

Enfin, il est précisé dans le cadre de la présentation des scénarii de déploiement (hypothèse budgétaire), pour faire face à une forte concurrence des acteurs du privé et de leur modèle économique, ainsi qu'aux impacts de la Loi Nôtre, que l'étude de préfiguration intègre une révision de l'actuel modèle économique du Groupement, avec une diminution de produits de l'ordre de 1,6 millions d'euros d'ici à 2020.

Monsieur Molinoz précise que ces hypothèses budgétaires ont été élaborées dans une logique de prudence.

Pas de questions sur les éléments de conclusion de l'étude.

VI. Présentation des modalités d'expérimentation sur 2016 auprès d'organismes franc-comtois et autorisation du CA.

Il est proposé de permettre à un panel représentatif des organismes publics franc-comtois de tester gratuitement la salle des marchés publics, les sites web ainsi que les services aux citoyens. L'objectif étant de convaincre et d'obtenir un effet « boule de neige ». Cette expérimentation se déroulerait sur le second semestre 2016, elle ne nécessiterait pas de ressources humaines supplémentaires et se ferait avec les équipes actuelles.

L'adhésion de droit commun interviendrait à partir de 2017.

Il est demandé au CAOS de statuer sur ce principe d'expérimentation.

Le Président du GIP interroge Maître Noël sur la rédaction d'un acte qui formaliserait la démarche. L'outil proposé est la convention d'expérimentation.

Monsieur Duplessis demande : *si un conseil départemental n'adhère pas, est-ce qu'une collectivité de ce département peut tout de même adhérer ?*

Monsieur Molinoz explique que oui, mais une règle de calcul s'appliquerait sur le montant de la cotisation. En effet, le montant demandé à ces collectivités serait plus élevé que sur un territoire où le Département est membre fondateur, vraisemblablement de l'ordre de + 40%.

Il précise que le GIP est un dispositif régional, il ne peut donc pas être « otage » d'un adhérent majeur, fût-il un Département. De même il n'est pas possible de fragiliser le dispositif pour tous si un Département se retire. Il faut par ailleurs réfléchir aux modalités qui permettraient de continuer à intervenir sur ce territoire dans ce contexte.

Monsieur Duplessis demande s'il n'y a pas un problème statutaire ?

Maître Noël répond que non car le GIP est statutairement compétent pour intervenir sur tout le territoire régional.

Monsieur le Président soumet ces modalités d'expérimentation à l'avis des membres du CAOS

0 contre, 0 abstention, 13 pour

→ Avis favorable

VII. Examen du projet d'évolution de la Convention Constitutive du GIP dans le cadre de l'extension de son champ d'actions au territoire de Bourgogne Franche-Comté (cf. rapport) et avis du CA

Dans le cadre de l'extension du périmètre d'activité du GIP e-bourgogne au territoire franc-comtois, il était nécessaire de revoir la convention constitutive. Les modifications apportées sont présentées et quelques ajustements sont encore réalisés en séance.

Monsieur Luc, Commissaire du Gouvernement, demande à ce que les dispositions relatives aux « communes limitrophes » du territoire de Bourgogne Franche-Comté et aux « groupements de collectivités » dont au moins une commune est située sur le territoire de Bourgogne Franche-Comté soient regroupées dans un rédactionnel « commun » au sein de l'article 7.

De même, avec Madame Bouderbali, chargée de mission numérique au SGAR, ils proposent que le libellé du collègue « activités médicales » devienne « activités de santé ».

Madame Noël, Contrôleur budgétaire régional, demande à ce que les demandes d'adhésion au Groupement, accompagnées d'une délibération, soient assorties de la signature d'un formulaire d'adhésion valant signature de la convention constitutive.

L'annexe 1 précisant l'identité des membres du GIP sera actualisée en conséquence et fera l'objet d'une communication aux membres du CA et de l'assemblée générale.

Ces demandes sont actées et intégreront le projet de convention constitutive qui sera transmis aux membres du CA puis présenté en AG.

Le document finalisé sera transmis aux membres du CAOS puis présenté en assemblée générale.

Plus de questions.

Monsieur le Président demande au CAOS d'émettre un avis sur les modifications apportées à la convention constitutive.

0 contre, 0 abstention, 13 pour

→ Avis favorable

VIII. Questions diverses

Sollicitation de la société APRR pour l'utilisation de la salle des marchés publics e-bourgogne

La société APRR est soumise à la nouvelle ordonnance des marchés et doit se tourner vers un profil acheteur sécurisé intégrant la phase de passation, de consultation, de décision en intégrant le processus de signature électronique ainsi que la possibilité de notifier électroniquement les marchés.

Ses équipes ont donc sollicité le GIP afin d'avoir une démonstration de sa salle des marchés publics et connaître les conditions d'adhésion. Deux autres plateformes privées ont également été contactées.

Deux réunions ont eu lieu avec un écho plutôt très favorable quant aux fonctionnalités de la solution e-bourgogne.

APRR demande au GIP la possibilité d'expérimenter sa solution sur la fin d'année 2016 et sur une volumétrie de 2 ou 3 marchés.

Il est proposé au CAOS les conditions financières qui pourraient être appliquées à APRR pour cette phase d'expérimentation :

Si au terme de l'expérimentation la société n'adhère pas, il est proposé de facturer 2 500€ couvrant les frais de mise à disposition du service et de l'accompagnement réalisé.

Cette phase d'expérimentation serait gratuite si la société s'engage à adhérer au 1er janvier 2017. Le règlement financier actuel prévoit une cotisation annuelle de l'ordre de 22 000€.

Monsieur le Président soumet ces modalités à l'avis des membres du CAOS

0 contre, 0 abstention, 13 pour

→ Avis favorable

Date pour l'Assemblée générale

Elle aurait lieu cette année encore à Autun, sans doute pour la dernière fois car il faudra ensuite opter pour un lieu plus central par rapport au territoire Franc-comtois.

La date du vendredi 30 septembre est proposée de manière prioritaire (sous réserve de la tenue d'une séance plénière au conseil régional, à vérifier).

Si le 30 ne peut être maintenu, la date du jeudi 29 septembre est également proposée.

Fin de la réunion

Après approbation par le Président du GIP et par le Secrétaire de séance, ce procès-verbal est transmis au Commissaire du Gouvernement et au Contrôleur budgétaire régional.

Le Secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, consisting of the initials 'g.d' written in a cursive style.

Monsieur Gilles Delamarche

Le Président du GIP e-bourgogne :

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized initial 'P' followed by the name 'Molinoz' in a cursive script.

Monsieur Patrick MOLINOZ